Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DE_2026_33-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 33

Objet : Finances locales – Fonds d'aide aux jeunes – Participation 2026

Le 7 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Jean-Luc RICHEUX ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BACHOWICZ

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif, géré par le Conseil départemental, favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

En 2025, une enveloppe de 430 000 € a pu être mobilisé pour ce fonds dont la gestion est déléguée aux 5 Missions Locales costarmoricaines, grâce à la politique volontariste du Département mais également le soutien de la Région (39 000 €) et aux contributions des collectivités locales (67 453,67 €). Cette enveloppe du FAJ a permis l'accompagnement de 1 227 jeunes en matière de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité. A titre d'exemple, une contribution de 500 € permet de financer 5 « aides d'urgence » (pour subsistance, carburant…) ou encore, 750 € permettent de financer 15 leçons de conduite.

Par courrier reçu le 26 janvier dernier, la Vice-Présidente en charge de l'Action sociale, de l'Economie sociale et solidaire et de l'Egalité femmes-hommes du Département sollicite à nouveau une participation de la Commune.

Pour rappel, la Commune a versé une aide à hauteur de 260 € sur l'année 2024 et 2025.

Considérant que chaque collectivité détermine librement le montant de sa participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **CONTRIBUER** au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 300 € pour 2026.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier

A La Landec, le 7 avril 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Didier SAILLARD

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre BACHOWICZ